



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-09

ASSAINISSEMENT

9 – Lancement d'un marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Claude Bigel sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (ARN159)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 02 février 2021, s'est réuni le lundi 08 février 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi huit février à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 02 février 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS, délégué de la commune de GONESSE

Nombre de présents : (48)

Dont (48) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Ecouen), Ingrid DE WAZIÈRES et Mouhammad ABDOL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Léon EDART et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsourt).

Absent(e)s et représenté(e)s (2) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

CARPF : Bertrand KOVAC (Le Thillay) donne pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

ASSAINISSEMENT

9 – Lancement d'un marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Claude Bigel sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (ARN159)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue Claude Bigel, sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE.

Le diagnostic du réseau d'eaux usées et les inspections télévisuelles réalisées par la commune sur ce secteur en 2016 mettent en évidence la présence de désordres structurels importants sur le collecteur d'eaux usées de diamètre 200 millimètres en amiante ciment. Par ailleurs, le réseau d'eaux usées n'est pas doté de regards de branchements, rendant difficile l'entretien du réseau.

De plus, la rue Claude Bigel ne comporte pas de réseaux d'eaux pluviales. Sur une partie de la rue, des sources d'eaux claires sont rejetées sur la voirie via les gargouilles provoquant ainsi des inondations de cette rue.

Face à cette situation, le SIAH souhaite procéder à la dépose et repose du réseau d'eaux usées et envisage de créer un réseau d'eaux pluviales avant que les travaux de voirie de la rue Claude Bigel prévus par la commune fin 2021 ne soient réalisés.

Le projet prévoit notamment :

- La dépose de 247 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées en amiante ciment de diamètre 200 millimètres et la repose en canalisations en fonte,
- La reprise des branchements et la création des boîtes de branchement d'eaux usées,
- Le remplacement de 9 regards de visite d'eaux usées,
- La création d'un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 300 millimètres sur 70 mètres linéaires et de 3 regards avaloirs.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 450 000,00 € HT, y compris les dépenses connexes.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l'estimation du projet de marché public portant sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Claude Bigel à ARNOUVILLE (Opération n° ARN159), de 450 000 € HT,

Considérant la procédure par voie d'appel d'offres ouvert lancée dans le cadre du marché,

Considérant la période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Claude Bigel à ARNOUVILLE (Opération n° ARN159),

ASSAINISSEMENT

9 – Lancement d'un marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Claude Bigel sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (ARN159)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Claude Bigel sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN159),
- 2- **Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines et la période des travaux est prévue sur 12 semaines,
- 3- **Prend acte** que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 450 000 € HT,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 5- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 08 février 2021

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 29/02/2021
Affichée le : 23/02/2021
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.